

secondé par l'infatigable chevalier de la politique fédérale, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

Monsieur le Président, il y a deux points que je voudrais apporter à la Chambre: le premier qui traite de ce qui se passe dans la région de la Capitale nationale, en ce qui a trait d'abord aux fonctionnaires fédéraux qui semblent toujours devenir les boucs émissaires pour toutes les coupures que le gouvernement décide de faire ou fera. Et, comme on le sait, dans la région de la Capitale nationale il y a une concentration beaucoup plus grande qu'ailleurs, les fonctionnaires sont au nombre de 102,000, je crois, ici.

Alors, il est certain que les coupures, telles qu'annoncées par le gouvernement, affecteront cette population que je qualifierais de population de deuxième classe, parce que ces gens sont traités ainsi par le gouvernement et qui, à toutes fins pratiques, verront leur emploi coupé, quelques milliers d'employés, et ceci, nous le sentirons davantage dans la région de la Capitale nationale, ce qui apportera un marasme économique dans la région d'Ottawa-Hull. Monsieur le Président, lorsque je mentionne la région Ottawa-Hull, je veux toujours me référer à cet ensemble de la région que l'on appelle la région de la Capitale nationale, Ottawa-Hull.

Ce qui me surprend, monsieur le Président, c'est de voir toute l'inquiétude qui règne actuellement dans la Fonction publique, particulièrement dans la région Ottawa-Hull, c'est que, semble-t-il, personne ne vient à la défense de ces fonctionnaires qui sont en train de perdre leur emploi ou qui perdront leur emploi éventuellement, et de ceux qui ont fait tout en leur possible dans l'administration pour les inciter à partir, à démissionner. On fait du harcèlement à la Fonction publique actuellement afin de réduire le nombre de fonctionnaires dans la région Ottawa-Hull, et ceci, j'en suis certain, à travers tout le Canada aussi.

Je suis surpris de voir que l'Alliance de la Fonction publique semble dormir ces temps-ci. Je ne sais pas si elle prend réellement l'intérêt des fonctionnaires qui sont dans un tel désarroi au sujet des coupures de postes dans la région de la Capitale nationale, mais, semble-t-il, que l'Alliance de la Fonction publique dort ou ne bouge pas.

Je me rappelle pourtant fort bien que lorsque l'Alliance de la Fonction publique avait des problèmes, ces gens venaient nous consulter et nous disaient: Comment se fait-il que vous ne fassiez pas davantage pour protéger nos fonctionnaires?

Alors, à ce moment-ci, c'est à moi de leur dire également la même chose: Que faites-vous donc lorsque vos fonctionnaires sont en danger de perdre beaucoup d'emplois et qu'il y a ce harcèlement qui se propage comme une fusée et qui s'installe à travers toute la Fonction publique fédérale?

Monsieur le Président, il y a un autre problème qui m'amène au rapport Nielsen qui a été déposé il y a quelques jours, en ce qui a trait à la Commission de la Capitale nationale. J'ai l'impression que lorsque je regarde ce qui a été dit ou ce qui a été écrit au sujet de la Commission de la Capitale nationale, je me dis qu'on veut violer la Capitale nationale du Canada, c'est-à-dire qu'à toutes fins pratiques on voudrait que la Capitale nationale du Canada, la capitale d'un pays devienne tout simplement une ville banale comme beaucoup d'autres au Canada.

Monsieur le Président, il faut bien mentionner que la capitale d'un pays, c'est le foyer de l'âme nationale. Si nous ne

Pouvoir d'emprunt—Loi

sommes pas capables dans la Capitale nationale, dans la région de la Capitale nationale, de reconnaître qu'il faut qu'il y ait ce foyer national où tous les Canadiens vont se retrouver chez eux... Mais, malheureusement, semble-t-il, qu'avec la Commission Nielsen, on dit qu'il faudrait abolir la Commission de la capitale nationale et la rattacher au ministère des Travaux publics.

Monsieur le Président, j'étais aux aguets lorsque, le 9 novembre 1985, j'ai posé une question à la Chambre à l'honorable ministre des Travaux publics au sujet de l'abolition éventuelle de la Commission de la Capitale nationale, alors que je lui demandais: «Vu qu'il n'y a rien d'annoncé relativement aux futures responsabilités de la Commission de la Capitale nationale, je voudrais lui demander des précisions au sujet des rumeurs selon lesquelles la Commission de la Capitale nationale sera abolie ou si tout simplement les responsabilités opérationnelles de cette commission seront simplement rattachées au ministère des Travaux publics». C'est exactement ce qui est proposé actuellement dans le rapport Nielsen. Et le ministre m'avait répondu à ce moment-là: «Monsieur le Président, je m'empresse de répondre à l'honorable député que si la rumeur peut l'inquiéter d'une part, je pense qu'il s'inquiète pour rien». Je pense, monsieur le Président, que j'avais raison à ce moment-là... «Et d'autre part, j'aimerais lui signaler...» c'est toujours le ministre qui parle, «... que la Commission Nielsen, comme on le sait, devrait, je pense, rendre public un rapport assez complet d'ici la fin de l'année et dans le cadre de ce rapport, je suis beaucoup plus optimiste que le député de Hull-Aylmer au sujet de l'avenir de cette Capitale nationale».

● (1530)

Alors, monsieur le Président, le chat est sorti du sac. C'est un viol ni plus ni moins indirect qu'on est en train de faire à la capitale du Canada, en abolissant à toutes fins pratiques la Commission de la Capitale nationale du Canada.

Monsieur le Président, on voit aussi dans ce rapport qu'on est scandalisé parce qu'on a, et je cite le rapport, monsieur le Président: «Malheureusement, selon le groupe d'étude, elle a fait preuve d'une certaine insouciance...» On parle toujours de la Commission de la Capitale nationale, «... à l'égard des deniers publics lorsqu'elle a conclu des ententes ouvertes. A titre d'exemple, mentionnons une entente de construction routière à frais partagé 50/50, sans limite de dépenses ni échéancier conclu avec la province de Québec».

Monsieur le Président, quand on regarde la loi qui régit la Commission de la Capitale nationale, à l'article 10 de la Loi et à l'alinéa e), on dit bien «coopérer ou se livrer à des projets conjoints, de concert avec les municipalités locales ou autres autorités ou leur accorder des subventions en vue de l'embellissement, de l'aménagement ou de l'entretien des biens de la Région de la Capitale nationale».

Monsieur le Président, depuis que la Reine Victoria a décidé qu'Ottawa serait la capitale du Canada, en 1899, quelque 20 et quelques années après qu'Ottawa ait été désigné comme capitale du Canada, le gouvernement fédéral s'est empressé de nommer un organisme qui s'appelait à ce moment-là la Commission d'embellissement de la Capitale nationale, justement pour préserver le caractère national, lui donner une ambiance nationale, caractère qu'elle a eu de la difficulté à retrouver au cours des années. Et c'est grâce à cette institution qui est